

AFFAIRE N° 29.- Avenant n° 1 à passer avec Monsieur VELIA Roger, entrepreneur, pour la construction de la Cure de la Délivrance - Prolongation de délai.

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer avec l'entreprise VELIA Roger, un avenant n° 1, prorogeant de 45 jours le délai d'exécution des travaux de construction de la Cure de la Délivrance.

D'après le Cabinet BOSSU, chargé de la surveillance des travaux, cette prorogation semble justifiable.

LE MAIRE.- Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

x

x

x